

Un poète triomphe aux confins de l'oikoumène: la version latine de la trilingue de *Philae*

Giovannella Cresci Marrone (Università Ca' Foscari Venezia, Italia)

L'inscription qu'on appelle «la trilingue de *Philae*» a fait l'objet en 2009 d'une remarquable édition critique,¹ mais la version latine de ce texte semble permettre des approfondissements supplémentaires, aussi bien dans les domaines historique qu'épigraphique.

1 Hiérarchie textuelle

Au sein d'un document conçu pour présenter simultanément des textes en trois langues différentes, notés dans des systèmes d'écritures différents (hiéroglyphique, alphabet latin, alphabet grec), on peut se demander quelle est la place hiérarchique qu'occupe la version latine. Avant toute chose, il est utile de rappeler que les documents trilingues comportant un texte latin sont extrêmement rares et que la stèle de *Philae*, datée *ad diem* du 16 avril 29 a.C., est, jusqu'à présent, le plus ancien document trilingue dans le domaine public et institutionnel.² Le seul antécédent chronologique connu est la trilingue posée par l'esclave Cleon qui offrit au dieu guérisseur Ashmun Merre (Asclepios/Esculape) un objet votif en bronze dans un sanctuaire de guérison à 35 km de Cagliari, avec une dédicace en latin, grec et punique; mais il s'agit là d'une initiative de nature privée.³

Malgré cette nature pour ainsi dire expérimentale, le document de *Philae* permet une analyse de la genèse de composition, grâce également à de récentes études sur le bilinguisme et le bigraphisme, qui ont contribué à améliorer l'approche méthodologique que l'on peut adopter face à des textes qui expriment une interculturalité.⁴ Pour comprendre si les trois textes ont été conçus de manière égalitaire ou s'il existe un texte dominant (ou un texte source), il faut prendre en compte des paramètres comme la mise en page, l'occupation du champ graphique, la cohérence des conte-

Merçi beaucoup à Isabelle Cogitore pour la révision du texte en français.

1 Hoffmann, Minas-Nerpel, Pfeiffer 2009. Voir aussi Minas-Nerpel, Pfeiffer 2010, pp. 265-298. Mise à jour de bibliographie sur les problèmes posés par la trilingue dans Gagliardi 2012, pp. 94-114.

2 Pour la datation voir Hagedorn 1994, p. 219.

3 Culasso Gastaldi 2000, pp. 11-28 (*AE*, 2000, 646); Corbier 2012, pp. 54-58.

4 Corbier 2008, pp. 28-55; Corbier 2009, pp. 25-49.

nus, la longueur de la formulation, le résultat visuel surtout en rapport avec l'iconographie; tout cela servira aussi à établir, sur la base des symétries ou dissymétries du texte, la langue maternelle de l'auteur et la façon dont il se positionne face à des horizons culturels divers (fig. 1).



Figura 1. Trilingue de Philae (Arcaria 2013, en couverture)

Un premier examen superficiel permet de voir que, de toute évidence, le texte en hiéroglyphes non seulement a été gravé le premier mais occupe la partie la plus visible de l'espace épigraphique; il est tout proche de l'iconographie sommitale et, du fait des lignes tracées pour l'écriture qui forment des rails, l'effet visuel est particulièrement net, tandis que le texte latin est en deuxième position, avec une mise en évidence de la première ligne qui contient le nom de *Caius Cornelius Gallus*; le texte grec, lui, est placé en troisième position, sans être particulièrement mis en valeur du point de vue optique. Cette mise en espace amène à penser qu'il faut donner une place prépondérante à la version égyptienne, probablement préparée au sein du sanctuaire d'*Isis* par du personnel sacerdotal.

La comparaison des textes permet d'arriver à des certitudes supplémentaires: la version égyptienne ne correspond aux deux autres que de manière partielle; le texte célébratif répond en effet à des paramètres autonomes, étrangers aux schémas narratifs et aux conventions romaines en matière de célébration; il se distingue donc des versions latine et grecque.⁵ Ces deux derniers textes en revanche sont cohérents et ne divergent que par des détails limités quoique significatif, sur lesquels la critique s'est souvent arrêtée, y compris récemment;⁶ de toute évidence il y a entre eux un rapport de traduction: le texte grec est la traduction du texte latin, si bien qu'on peut dire que la stèle de *Philae* ne contient pas une inscription trilingue, mais un texte dominant, le texte égyptien, auquel est juxtaposée une bilingue latino-grecque.

En ce qui concerne le rapport entre la version latine et la version grecque, la mise en page ainsi que d'autres arguments permettent de reconnaître le texte latin comme étant le texte mère, d'où dérive le texte grec, produit, selon une hypothèse récente,⁷ par un traducteur de langue maternelle grecque, appartenant vraisemblablement à la chancellerie ptolémaïque. Argument décisif en ce sens: la paternité de la composition est attribuable à *Gallus* lui-même, si on se fonde sur l'emploi du terme *formido*, jamais attesté auparavant dans l'épigraphie publique et qui ne trouve place dans l'épigraphie privée que dans une inscription métrique;⁸ le terme appartenait de toute évidence à un langage châtié, d'inspiration poétique, et constituerait la *sfraghis* de l'auteur-poète.⁹

5 Sur le texte hiéroglyphique voir Hoffmann, Minas-Nerpel, Pfeiffer 2009, pp. 45-118.

6 Cresci Marrone 1976, pp. 315-330; Hauben 1976, pp. 189-190; Adams 2003, pp. 639-640; Hoffmann, Minas-Nerpel, Pfeiffer 2009, pp. 124-126; Hoffmann 2010, pp. 149-157.

7 Hoffmann, Minas-Nerpel, Pfeiffer 2009, p. 173.

8 L'unique précédent épigraphique est dans *CIL*, 1, 2179 (p. 736, 1090) = *CLE*, 331, 7 = *ILLRP*, 1078 = *AE*, 2010, 123.

9 Cresci Marrone 1993, p. 148. Le même argument a été donné par Adams 2003, p. 640 et Hoffmann 2010, p. 154 sans que ni l'un ni l'autre ait ressenti le besoin de me citer, mais, étant

2 Typologie du texte

Si donc *Cornelius Gallus* est l'auteur du texte latin et si la version grecque en est la traduction, il vaut la peine de l'analyser pour comprendre comment il se construit et selon quelles conventions formulaires, afin de préciser à quel type de document il appartient, et aussi pourquoi, après une volonté de communication si forte, ce texte a été placé en position subordonnée par rapport au texte hiéroglyphique, position qui n'est pas simple à décoder sinon par un lecteur très motivé.¹⁰

Le texte s'organise en trois segments, qui concernent respectivement l'auteur de l'initiative, ses *res gestae* et enfin la dédicace à la divinité.¹¹ Dans la première section (lignes 1-2), que nous pourrions définir comme celle des *honores*, *Gallus*, après avoir spécifié son nom et son appartenance à l'ordre équestre, accomplit un vrai tour de force de concision, en résumant, dans la périphrase qui désigne la charge de préfet, les événements de l'année 30 a.C.: dans l'ordre, la victoire d'Octavien sur les *reges* égyptiens, l'instauration de la charge de préfet, le respect de la séparation d'origine entre cité et reste du territoire du royaume, et la nouveauté de cette solution administrative:

C(aius) Cornelius Cn(aei) f(ilius) Gallus, [eq]ues Romanus, pos<t> rege[s] | a Caesare Deivi f(ilio) devictos praefect[us Ale]xandreae et Aegypti primus...

Après les honneurs, sont mentionnées les réalisations de *Cornelius Gallus* (lignes 2-4). Dans la version latine, elles sont exprimées au moyen de différents registres stylistiques: la formulation par nom apposé (*victor*, *expugnator*), et une série d'ablatifs absolus, avec quelques formules incidentes. Le changement dans la syntaxe n'est pas un hasard: la *uariatio* correspond en effet au passage de la phase dynamique à la phase statique de la conquête, de la phase militaire sur le champ de bataille à la phase diplomatique (lignes 2-4): *defectioni[s] | Thebaidis intra dies XV, quibus hostem y[icit II] acie, victor, V urbium expugnator, Bore[se]los, Copti, Ceramices, Diopsoleos Meg[ales, Op]hieu...*

On soulignera l'adoption de clichés typiques de la syntaxe célébrative de nature triomphale: l'expédition est en effet présentée comme la punition d'un acte séditieux, une défection, selon l'habitude des justifications qui tendent à reporter sur l'ennemi la responsabilité du *casus belli* et donc à re-

donné que j'avais écrit en italien, il est évident que les collègues n'ont pas cru nécessaire d'étendre leur enquête bibliographique en des lieux si lointains.

10 Pour l'analyse de la version latine voir, notamment, Mazzarino 1982, pp. 312-337.

11 Costabile 2001, pp. 297-333; Costabile 2008, pp. 501-518.

présenter le conflit comme un *bellum iustum*,¹² même le rappel du nombre de jours nécessaires à l'obtention de la victoire obéit au canon courant qui prévoit le chiffre cinq comme unité de compte pour mesurer la rapidité d'une campagne militaire. Ce n'est pas un hasard si les cités prises, dans les respect des conventions épidictiques de l'époque, arrivent aussi au total de cinq.¹³ Le compte-rendu des actions guerrières (cinq cités prises en quinze jours) vise à exalter la rapidité de l'action militaire qui, depuis le si célèbre *ueni, uidi, uici* césarien, constituait un critère supplémentaire pour mesurer la *virtus* du général.

Le passage de la phase militaire à la phase de pacification est marqué, comme on l'a dit, par une série d'ablatifs absous en parataxe, qui dessinent un climax descendant du point de vue de l'action militaire mais ascendant du point de vue de l'expansion pacifique de l'hégémonie romaine sur le front méridional (lignes 4-8): *ducibus earum defectionum interc[e]⁹ptis exercitu ultra Nili catarhacte[n] traducto, in quem locum neque populo | [R]omano neque regibus Aepypti q[ui] ma s]unt prolata, Thebaide communi omn[i]um regum formidine subact[a, l]eg[atis] re]gis Aethiopum ad Philas auditis, eoq[ue]l | rege in tutelam recepto tyran[n]o Tr[iacontas]choen[i] inde Aethiopiae constituto,...*

Le récit emprunte la phraséologie triomphale: c'est le cas pour la capture des chefs ennemis, pour la grande première que représente le franchissement de la cataracte nilotique, pour la soumission de la Thébaïde qui rend plus assurée la *prorogatio imperii*, pour la mise en place d'un *rex datus* sur le territoire tampon de la Triacontaschène. Le récit semble suivre non pas tant l'ordre chronologique (s'il était précis, la soumission de la Thébaïde aurait dû précéder le passage de la cataracte) qu'un ordre idéologique et thématique. Réception des ambassades, accueil de la demande de protectorat, assignation d'un *rex datus* pour le territoire de la Triacontaschène: tels sont les instruments diplomatiques à travers lesquels se réalise la pacification des Ethiopiens et leur mise au rang de *subjecti*. Cet état est atteint à *Philae*, où, en présence du préfet *uictor* et *expugnator*, accourent les délégués des peuples disposés à se soumettre à cette protection. On passe de l'usage de la force à l'usage de la clémence, de la victoire militaire sur les rebelles à la diplomatie employée dans les rapports avec ceux qui se soumettent spontanément, de la punition de la Thébaïde au contrôle pacifique de l'Ethiopie, et enfin du mouvement rapide de l'action militaire à l'attraction statique exercée à *Philae* sur les peuples du sud lointain. Certes, présenter *Philae* comme une frontière que les prédécesseurs

12 Il s'agit d'un abus de *Gallus* pour Barra 1968, p. 51; Guizzi 1974, p. 106; Demicheli 1976, p. 74; Locher 2002, pp. 114-115; Arcaria 2009, pp. 48-49.

13 Judge 1973, pp. 571-573. Pour l'intégration *vicit* ou *vidit*, parce que tous les deux expressions appartiennent à la phraséologie triomphale, il n'y a pas une réponse définitive.

égyptiens n'avaient jusque là jamais franchie est une manipulation de la réalité historique, mais ce que Gallus entend signifier dans son message en latin destiné à des lecteurs romains est que l'île nilotique est un seuil, dont on veut souligner la valeur de frontière exotique.¹⁴

Le troisième et dernier segment narratif du texte correspond à un hommage adressé aux Dieux des pères et au dieu fluvial indigène (lignes 8-9): *die[is] | patrieis Nei[lo adiut]ori d(onum) d(edit).*

On a beaucoup discuté sur l'identité de ces Dieux des pères, théonyme visiblement général et ambigu,¹⁵ qui pouvait être interprété, localement, comme honorant les titulaires des temples de *Philae*, mais qui pouvait, pour un lecteur romain, être une allusion claire au panthéon romain, si souvent opposé aux divinités égyptiennes par la propagande octavienne, pendant la période qui a précédé et suivi Actium. La formule de dédicace, qui mêle dans son geste religieux des dieux du panthéon national latin et des divinités locales, des dieux des vainqueurs et des dieux des vaincus, peut être rapprochée d'un rite d'*euocatio* du dieu du fleuve, qui aurait en quelque sorte contribué au succès des Romains, peut-être grâce à une crue favorable.¹⁶

Sur la base de ces analyses, il est peut-être possible de définir le type de document auquel un lecteur latin pouvait mentalement associer un texte rédigé dans une syntaxe de ce type, marqué par l'auto-célébration, gravé sur une stèle placée en contexte religieux, probablement accrochée aux parois d'un temple. Pas d'hésitation: on pense aux dédicaces manubiales des généraux triomphants, qui reproduisaient sur un matériau durable, en l'offrant aux divinités à qui s'adressait l'*exoratio* précédant la bataille, les *tabulae triumphales* fabriquées en bois, matériau périssable, pour l'occasion du défilé triomphal. L'éphémère devenait ainsi monumental et confiait à la mémoire le compte-rendu des exploits effectués en des pays lointains. Un exemple caractéristique nous vient de la *Tabula Sardiniae*, qui ne nous est pas parvenue mais a été décrite par Tite Live de manière si détaillée qu'on peut en retrouver la disposition; placée dans le temple de *Mater Matuta* et dédiée à *Jupiter*, elle célébrait la conquête de l'île par *Tibérius Sempronius Gracchus* en 174 av. J.-C.; la stèle comportait la carte de l'île mais était en outre décorée de scènes de batailles, conjuguant iconographie, forme géographique et texte.¹⁷

14 Myers 2008, p. 126 souligne les liens de la poésie de *Gallus* avec les frontières.

15 Ainsi Bernard 1969, p. 137.

16 Voir Cresci Marrone 1993, pp. 150-153 et Rohr Vio 1997, pp. 281-309 avec renvoi aux sources. *Contra Costabile* 2008, p. 512.

17 Liv., 41, 28, 8-10: *eodem anno tabula in aede matris Matutae cum indice hoc posita est: «Ti. Semproni Gracchi consulis imperio auspicioque legio esercitusque populi Romani Sardiniam subegit. In ea provincia hostium caesa sunt capta supra octoginta milia. Re publica felicissime gesta atque liberatis sociis, vecitigalibus restitutis exercitum salvum atque incolumem plenissimum praeda domum reportavit. Iterum triumphans in urbem Romam reddit. Cuius rei*

Un autre exemple dont *Gallus* pouvait avoir connaissance (si sa patrie de *Forum Iulii* correspond à l'actuelle Cividale del Friuli ou s'il a fréquenté Aquilée quand il était actif comme *praepositus ad exigendas pecunias ab his municipis...in Transpadana regione*)¹⁸ était l'inscription appelée Eloge de *Tuditanus*, dont on a démontré qu'en réalité il s'agissait d'une table triomphale.¹⁹ Posée en 129 av. J.-C. par le consul *Caius Sempronius Tuditanus*, elle illustrait en vers saturniens, en même temps que les victoires sur les populations de l'Istrie, une forme vague de dévotion envers le fleuve *Timavus*, divinité nationale des vaincus, et peut-être la restauration d'un édifice sacré dédié à une autre divinité indigène. Nombreux sont les points communs entre le *titulus* de *Tuditanus* et celui de *Gallus*: dédicace à une divinité fluviale; intervention directe des deux généraux dans la conception du texte épigraphique; célébration de toute évidence exagérée des succès militaires remportés par eux-mêmes. *Gallus*, comme le fit peut-être *Tuditanus*, procéda à la restauration d'édifices sacrés dédiés aux divinités indigènes, selon le texte hiéroglyphique; *Gallus*, comme *Tuditanus*, s'était livré selon toute vraisemblance à un rite d'*evocatio*; *Gallus*, comme *Tuditanus*, a recouru, même si c'est de manière incidente, à des formulations poétiques;²⁰ *Gallus*, comme *Tuditanus*, fait afficher le récit de ses exploits non à Rome mais *in finibus*, c'est-à-dire aux confins de ses propres conquêtes. Un autre détail mérite d'être souligné: la valeur accordée au texte écrit et sa mise en œuvre pour la gravure ne semblent pas, dans les deux cas, au niveau de l'élaboration: dans le cas de *Tuditanus*, la mise en page maladroite du texte oblige le lapicide à continuer sa gravure des deux dernières lignes dans l'angle, ce qui impacte même le nom du consul; dans le cas de *Gallus*, comme on l'a déjà dit, la version latine semble avoir été sacrifiée au bénéfice de la version dominante, c'est-à-dire la version égyptienne, et le lapicide, dans ce cas aussi, n'a pas réussi à disposer le texte de manière à faire correspondre les fins de lignes avec les fins de mots. On peut en déduire que, sur les tables triomphales *in finibus*, l'aspect graphique était moins soigné, peut-être aussi parce que les exécutants n'étaient pas très à l'aise en latin et pouvaient manquer de familiarité avec la langue et l'écriture.

ergo hanc tabulam donum Ioui dedit». Sardiniae insulae forma erat, atque in ea simulacra pugnarum picta.

18 Sur l'origo de *Cornelius Gallus* cfr. Syme 1938, pp. 39-44; Bömer 1965, pp. 8-9; Boucher 1966, pp. 6-12; Faoro 2007, pp. 27-38; à propos de l'activité de *praepositus* cfr. Bayet 1928, pp. 269-299.

19 Bandelli 1989, pp. 111-131.

20 Notamment: *urbium expugnator* (tripodie trocaïque); *earum defectiōnum* (quaternaire iambique cataleptique); *exercitu ultra Nili* (quaternaire iambique cataleptique); *nequē populō romāno | nequē rēgibūs Aegypti* (vraisemblable vers saturnien composé de deux quaternaires iambiques cataleptiques).

3 Contexte historique

Etant donné les poursuites judiciaires dont *Gallus* fut victime, il semble nécessaire d'examiner si le texte peut constituer une transgression, dans un sens bien évidemment strictement politique et non juridique, puisque, rappelons-le, il n'y a absolument rien dans l'inscription trilingue qui puisse prêter le flanc à une attaque pénale pour attitude anti-augustéenne;²¹ cela est démontré par la confirmation de la charge en 27 av. J.-C., qui montre bien qu'Auguste ne considérait pas comme une atteinte à son autorité l'autonomie avec laquelle le préfet avait agi en Egypte;²² cela est confirmé par la relecture définitive du cartouche selon laquelle *Romaios* (pas *Cornelius*) représente une dénomination appellative d'Auguste.²³ La curiosité est cependant légitime, puisque, comme on sait, un des chefs d'accusation portés contre le préfet en raison de sa témérité et de sa culpabilité envers Auguste fut, selon Dion Cassius, d'avoir répandu en Egypte des reproductions de sa propre image et d'avoir multiplié les mises en valeur épigraphiques du récit de ses propres exploits.²⁴ On ne peut que penser à la trilingue de *Philae* qui, parmi les célébrations de *Gallus* en Egypte, non seulement nous est parvenue mais encore semble conjuguer *imago* (*eikon*) et *res gestae* (*erga*). On peut en outre supposer que le texte latin était reproduit ailleurs sur d'autres supports et que par conséquent la force de communication dérivait non seulement du sujet traité ou de la mise en valeur graphique, à vrai dire dans ce cas plutôt limitée et de qualité médiocre, mais aussi de la répétition de son exposition.²⁵

Or, «l'affaire *Cornelius Gallus*» s'est déroulée entre 27 et 26 av. J.-C., juste après «l'affaire *Licinius Crassus*», qui avait vu Auguste s'opposer, en pleine atmosphère de *res publica restituta* et de compromis avec la *nobilitas* sénatoriale, à un membre du sénat qui, en tant que proconsul

21 Sur l'aspect juridique, après Daly 1979, pp. 289-311; voir l'autorité indiscutable de Arcaria 2004, pp. 109-226; Arcaria 2005-2006, pp. 379-408, Arcaria 2009, pp. 5-113; Arcaria 2013. Pour les aspects politiques Rohr Vio 2000, pp. 147-169; Rohr Vio 2009 et Gagliardi 2011; Cogitore 2002, pp. 141-145; Rohr Vio 2011, pp. 43-55. Pour une reconstruction des répercussions du procès à *Gallus* parmi les intellectuels voir Rohr Vio 1994, pp. 305-316 et Gagliardi 2013, pp. 101-125.

22 Cass. Dio, 53, 13, 2; voir aussi Strab., 17, 1, 12.

23 L'interprétation du cartouche de Bresciani 1989, pp. 93-98 est aujourd'hui démentie par Hoffmann, Minas-Nerpel, Pfeiffer 2009, pp. 33-37 avec les hypothèses précédentes; Minas-Nerpel, Pfeiffer 2010, p. 273.

24 Cass. Dio, 53, 23, 5: καὶ γὰρ καὶ εἰκόνας ἔσαυτοῦ ἐν ὅλῃ ὡς εἰπεῖν τῇ Αἰγύπτῳ ἔστησε, καὶ τὰ ἔργα ὅσα ἐπεποιήκει ἐς τὰς πυραμίδας ἐσέγραψε.

25 Pour le péril d'une surinterprétation de l'inscription, retenue périphérique, voir Haußen 1976 pp. 189-190.

de Macédoine, avait remporté d'éclatantes victoires sur les Bastarnes.²⁶ Le prince lui refusa l'honneur des dépouilles opimes prévues pour qui aurait tué au combat le roi des ennemis, en prétextant la nécessité du rang consulaire, ce qu'il appuyait par l'antique précédent d'*Aulus Cornelius Cossus*, qu'il avait lui-même vérifié par une lecture personnelle de la cuirasse conservée dans le temple de Jupiter Fétrétrien, sur laquelle il aurait lu l'abréviation *cos*, en réalité probable abréviation du nom et non de la charge du triomphateur.²⁷ Dans les deux cas, l'épigraphie est la ressource utilisée pour servir de preuve; prétexte trompeur pour refuser à *Crassus* un honneur triomphal remarquable, chef d'accusation et source de discrédit pour écarter *Gallus* de sa charge de préfet, prestigieuse et novatrice, par une partie de la *nobilitas acriter indignata*, comme la définit Ammien Marcellin.²⁸ La proximité chronologique des deux épisodes légitime l'hypothèse d'un lien entre eux. Dans le cas de *Gallus*, la *nouitas* dangereuse provenait de l'appartenance du dédicant à l'ordre équestre; il avait été le premier, *primus*, à revêtir une charge qui entraînait nettement en concurrence avec les traditionnels proconsulats sénatoriaux et non seulement il insistait sur cette innovation, mais en outre il s'appropriait sans hésitation des gestes dévotionnels, des comportements en matière de célébration, des modèles épidictiques des *triumphaturi duces* de rang sénatorial;²⁹ de plus il mettait très nettement en valeur son rang équestre, en le signalant dans le texte après son nom et en y faisant allusion également dans la représentation iconographique comme l'ont montré les études approfondies sur ce point.³⁰

Il est donc vraisemblable que le sénat ait présenté les actions du préfet comme lésant l'autorité d'Auguste alors qu'en réalité elles usurpaient leurs propres prérogatives, en assimilant de manière ostentatoire sa conduite politique et ses gestes célébratifs à la tradition consulaire la plus orthodoxe et authentique. Si cela est vrai, «l'affaire *Gallus*» sous cet angle serait une réponse sénatoriale à «l'affaire *Crassus*». On peut aussi supposer que, tandis que le prince refusait l'honneur des *spolia opima* à un puissant *dux* sénateur, par un artifice institutionnel appuyé par une preuve épigraphique, le sénat aurait exigé, en lui opposant d'autres preuves épigraphiques, qu'un *dux* de rang équestre ne puisse impunément se prévaloir d'auda-

26 Sources et interprétation dans Cresci Marrone 1993, pp. 154-158 et Rohr Vio 2000, pp. 157-164.

27 Sources et bibliographie antérieure en Tarpin 2003.

28 Amm., 17, 4, 5: *Longe autem postea Cornelius Gallus Octaviano res tenente Romanas, Aegypti procurator, exhausit civitatem plurimis interceptis, reversusque cum furorum arcesseretur, et populatae provinciae, metu nobilitatis acriter indignatae, cui negotium spectandum dederat imperator, stricto incubuit ferro.*

29 Faoro 2011, pp. 1-40.

30 Pour l'iconographie du chevalier, son identification et ses modèles voir Hoffmann, Minas-Nerpel, Pfeiffer 2009, pp. 20-30.

cieuses initiatives para-triomphales, surtout en sol égyptien, là où Marc Antoine avait été accusé par Octavien (qui n'était pas encore Auguste) d'avoir célébré le triomphe sur l'Arménie sans respecter les règles, privant ainsi Rome de cet honneur.³¹

Récemment on a pu comprendre, en examinant les dix années qui ont suivi Actium, que cette période était marquée non seulement par des épisodes de conjuration (*Lepidus, Caepio/Murena, Egnatius Rufus*) mais aussi par un climat marqué de négociations entre le sénat (encore en mesure de négocier) et le prince, sur des sujets sensibles à propos desquels le récent Auguste dut plusieurs fois renoncer à ses projets de réforme;³² ce fut le cas à propos du consulat qui, après que l'hypothèse de trois consuls fut repoussée, entraîna l'abdication de la charge par le prince,³³ ce fut le cas pour les lois matrimoniales qui, prévues par Octavien en 28 av. J.-C., furent retirées pour reparaître en 18 av. J.-C. sans qu'on sache si elles avaient gardé le même contenu.³⁴ Ce fut sans doute aussi le cas à propos des prérogatives des proconsuls comme le montre le procès de *Marcus Primus*;³⁵ ce fut enfin le cas, et ce qui nous intéresse ici, à propos des règles du triomphe, soumis depuis toujours aux décisions du sénat, et que le prince entendait réformer pour ôter aux *patres* un instrument si décisif pour la construction du *consensus*.³⁶ Sur ce thème se déroula une longue controverse qui tourna à l'avantage du prince, avec le monopole du triomphe pour les membres de la *domus*, mais qui connut de nombreuses phases intermédiaires. Octavien pour commencer adopta dès 28 av. J.-C. une attitude plus mesurée en matière de célébration et délaissa les tons emphatiques du climat d'Actium; c'est dans ce climat de censure des images triomphales que prend place la décision du prince de faire enlever à Rome tous les monuments équestres, les statues et les effigies qui le représentaient en vainqueur, pour ensuite les faire fondre en un trépied votif pour le temple d'Apollon sur le Palatin.³⁷

Le préfet d'Egypte était loin de consentir à ces injonctions d'autocensure et il est par conséquent possible que la copie de son texte au contenu triomphal et de type triomphal, en désaccord criant avec les nouveaux programmes de célébration et la récente évolution de la *res publica restituta*, ait concouru, au moins sur un plan politique, à sa mise à l'écart et sa disgrâce.

31 Vell., 2, 82 ; Plut., *Ant.*, 50, 6-7 ; Cass. Dio, 49, 39-40.

32 Hurlet 2014, pp. 121-127.

33 Suet., *Aug.*, 37; voir Hurlet 2014, pp. 129-130.

34 Parmi la riche bibliographie voir Rizzelli 1997; Spagnuolo Vigorita 1998.

35 Hurlet 2006, pp. 180-185.

36 Hickson 1991, pp. 124-138; Cresci Marrone 1993, pp. 215-222.

37 *Res Gestae*, 24, 2: *Statuae meae pedestres et equestres et in quadrigis argenteae steterunt in urbe XXX circiter, quas ipse sustuli exque ea pecunia dona aurea in aede Apollinis meo nomine et illorum qui mihi statuarum honorem habuerunt, posui.*

4 L'aspect novateur du texte

Le texte de *Gallus*, quoiqu'il se rattache à une pratique textuelle de nature triomphale bien attestée, semble avoir, paradoxalement étant donné sa vie éphémère,³⁸ ouvert une voie nouvelle pour d'autres inscriptions remarquables par la suite, dont il inspira sûrement, sans pour autant être un modèle, certains éléments. La première nouveauté du texte auto-célébratif que le poète/soldat *Gallus dicta à Philae* en racontant ses *res gestae* est le fait que, dans ce texte, il se confronte plusieurs fois au passé. Son action politique et militaire est de fait inscrite sans hésitation dans un scénario diachronique et il n'hésite pas à se confronter à l'*historia* (et pas seulement la *Romana historia*), dans une visée comparatiste. Il rappelle en effet trois fois les *reges* dans le texte épigraphique; à leur première apparition, il faut probablement les identifier avec le couple royal formé par Antoine et Cléopâtre ou par Cléopâtre et Ptolémée Césarion, battus par le jeune César; mais dans les deux autres occurrences, le préfet renvoie de manière générale à la dynastie ptolémaïque, ou plus nettement à son chef Alexandre, dès lors que le prince, au cours de son séjour en Egypte, avait défini, comme le rappelle Suétone, les premiers comme des morts, *mortui*, et le second comme un *rex*.³⁹ Dans ces deux contextes, les *reges* sont rappelés uniquement pour souligner leur infériorité par rapport aux exploits et aux succès du préfet, que ce soit dans le franchissement de la cataracte du Nil, dans la soumission de la Thébaïde, qui ne leur aurait inspiré de la crainte, ou encore dans les rapports avec le royaume de Meroé. En ce sens, la trilingue de *Philae*, avec son insistance sur la célébration et le scénario idéologique dans lequel elle inscrit les exploits du préfet, peut être comprise non seulement comme une *tabula triumphalis in finibus*, mais aussi comme le signal d'une limite de l'oikoumène, une borne frontière posée aux confins de l'inconnu. Certes, cela n'est pas historiquement vrai, mais c'est la vision que *Cornelius Gallus* veut imposer et qui sera reprise dans l'épigramme de *Catilius* qui fait dire à *Philae* elle-même, par une prosopopée: «je suis la splendide frontière de l'Egypte et la limite de la terre des Ethiopiens».⁴⁰

Les *Res Gestae* d'Auguste elles-mêmes semblent redéposables de cette attitude, dans les chapitres 25-33 qui concernent les exploits militaires du prince. Dans les deux textes, l'insistance sur l'innovation contribue à mettre en valeur la portée œcuménique des succès remportés, par com-

³⁸ Pour la *damnatio memoriae* de *Gallus*, avec raisonnement convaincant, Flower 2006, p. 126.

³⁹ Suet., *Aug.*, 18, 1.

⁴⁰ *CIG*, 3, 4923 = *IGR*, 1, 1295 = *IGPh*, 142, 11-12: ταὶ δὲ Φίλαι φωνεῦντι καλὸν πέρας Αἰγύπτοιο | ἐμπὶ καὶ Αἰθιόπων γῆς ὅριον νεάτας.

paraison avec le passé et l'*historia*. Semblablement, l'ordre du récit priviliege non pas la succession chronologique des événements mais plutôt le passage du dynamisme de la guerre à la stabilité que représente la soumission spontanée des peuples les plus exotiques; semblablement la série de l'accueil des ambassades/ imposition de protectorats/ envoi de *rex dati* est adoptée dans les *Res Gestae* dans la section consacrée aux peuples *supplices* et *subiecti*.⁴¹ S'y ajoute l'emploi d'expressions générales et emphatiques, comme «jusqu'à la région du soleil levant» qui marque pour Auguste le but de l'expédition océanique et pour *Gallus* signale dans le texte égyptien l'espace immense sur lequel s'exerce sa puissance, et qui provient d'une même volonté de conquête cosmocratique.⁴²

En écrivant le texte latin de la trilingue de *Philae*, *Cornelius Gallus* semble donc réaliser la prophétie annoncée à César dans le poème retrouvé dans le papyrus de Qaṣr Ibrīm.⁴³ Il était possible à cet endroit et peut-être ailleurs en Egypte, de lire les temples des dieux (*templa deorum legere*) portant le récit de ses exploits qui, sans faire de leur auteur la *maxima Romanae pars historiae*, plaçaient sans hésitation le préfet d'Egypte dans une perspective séculaire avec l'*historia* du pays exotique soumis à son pouvoir; *res gestae* qui, dans le respect de la culture scénographique de l'époque, avaient bien trouvé le medium épigraphique comme moyen d'expression et de divulgation le plus adapté, mais dangereusement exposé à des contestations et des manipulations polémiques.

Bibliographie

- Adams 2003 = J.N. Adams. *Bilingualism and the Latin Language*. Cambridge.
- Arcaria 2004 = F. Arcaria. «I crimini ed il processo di Cornelio Gallo». *QCSAM*, 3, pp. 109-226.
- Arcaria 2005-2006 = F. Arcaria. «Crimini, processo e morte di Cornelio Gallo». *Annali del Seminario Giuridico*, 7, pp. 379-408.
- Arcaria 2009 = F. Arcaria. *Diritto e processo penale in età augustea*. Torino.
- Arcaria 2013 = F. Arcaria. *Quod ipsi Gallo inter gravissima crimina ab*

41 Une analyse en tel direction dans Cresci Marrone 1993, pp. 87-125.

42 *Res gestae* 26, 4: *Classis mea per Oceanum ab ostio Rheni ad solis orientis regionem usque ad fines Cimbrorum navigavit...* Voir à la ligne 4 du texte principal de la stèle de *Philae* suivant la transcription de Hoffmann, Minas-Nerpel, Pfeiffer 2009, p. 48: ...shm.n.f [m.....n.f ?].r i'dr.w (=r) ir.w wbnw...

43 *Fata mihi, Caesar, tum erunt mea dulcia, quom tu | maxima Romanae pars eris historiae | postque tuum redditum multorum templa deorum | fixa legam spolieis deivitiora tueis*. Pour une revue bibliographique à propos du papyrus de Qaṣr Ibrīm, voir Capasso, Radiciotti 2004, pp. 103-110; Gagliardi 2011-2012, pp. 217-218.

- Augusto obicitur. Augusto e la repressione del dissenso per mezzo del senato agli inizi del principato.* Napoli.
- Bandelli 1989 = G. Bandelli. «Contributo all'interpretazione del cosiddetto "elogium" di C. Sempronio Tuditano». *AAAd*, 35, pp. 111-131.
- Barra 1968 = G. Barra. «Il crimen di Cornelio Gallo». *Vichiana*, 5, pp. 49-58.
- Bayet 1928 = J. Bayet. «*Virgile et les triumvirs 'agris dividundis'*». *REL*, 6, pp. 269-299.
- Bernard 1969 = E. Bernard. *Les inscriptions grecques et latines de Philae*, vol. 2. Paris.
- Bresciani 1992 = E. Bresciani. «La stele trilingue di Cornelio Gallo: una rilettura». Dans: G. Pugliese Caratelli (a cura di). *Roma e l'Egitto nell'antichità classica. Atti del I congresso internazionale italo-egiziano* (Il Cairo, 6-9 febbraio 1989). Roma, pp. 99-102.
- Bömer 1965 = F. Bömer. «Der Geburtsort des C. Cornelius Gallus». *Gymnasium*, 72, pp. 8-9.
- Boucher 1966 = J.-P. Boucher. *Caius Cornélius Gallus*. Paris.
- Capasso, Radiciotti 2004 = M. Capasso, P. Radiciotti. *Il ritorno di Cornelio Gallo - Il papiro di Qaṣr Ibrîm venticinque anni dopo*. Lecce.
- Cogitore 2002 = I. Cogitore. *La legitimité dynastique d'Auguste à Néron à l'épreuve des conspirations*. Rome.
- Corbier 2008 = M. Corbier. «Rome, un empire bilingue». Dans: L. Villard (éd.). *Langues dominantes, langues dominées. Actes du Colloque, Rouen, 20-22 novembre 2003*. Rouen, pp. 29-55.
- Corbier 2009 = M. Corbier. «L'Empire romain et ses langues». Dans: I. Piso (hrsg.). *Die römischen Provinzen. Begriff und Gründung. Colloquium Cluj-Napoca, 28. September 2006*. Cluj, pp. 25-49.
- Corbier 2012 = M. Corbier. «Rileggendo le iscrizioni bilingui (votive, onorarie e funerarie)». Dans: A. Donati, G. Poma (a cura di). *L'officina epigrafica romana. In ricordo di Giancarlo Susini*. Faenza, pp. 51-88.
- Costabile 2001 = F. Costabile. «Le Res Gestae di C. Cornelius Gallus nella trilingue di Philae. Nuove letture epigrafiche». *MEP*, 4, pp. 297-330.
- Costabile 2008 = F. Costabile. «Le Res Gestae di C. Cornelius Gallus nella trilingue di Philae». Dans: F. Costabile (a cura di). *Enigmi delle civiltà antiche dal Mediterraneo al Nilo*, vol. 2. Reggio Calabria, pp. 501-518.
- Cresci Marrone 1976 = G. Cresci Marrone. «Sulla traduzione in alcune bilingui latino-greche del periodo augusteo». Dans: *Contributi di storia antica in onore di Albino Garzetti*. Genova, pp. 315-330.
- Cresci Marrone 1993 = G. Cresci Marrone. *Ecumene augustea. Una politica per il consenso*. Roma.
- Culasso Gastaldi 2000 = E. Culasso Gastaldi. «L'iscrizione trilingue del Museo di Antichità di Torino (dedicante greco, ambito punico, età romana)». *Epigraphica*, 62, pp. 11-28.
- Daly 1979 = L.J. Daly. «The Gallus Affair and Augustus' lex Iulia maiesta-

- tis: a Study in Historical Chronology and Causality». In: *Latin Literature and Roman History*, vol. 1. Bruxelles, pp. 289-311.
- Demicheli 1976 = A.M. Demicheli. *Rapporti di pace e di guerra dell'Egitto romano con le popolazioni del deserto africano*. Milano.
- Faoro 2007 = D. Faoro. «Sull'origo e sugli esordi politici di Cornelio Gallo». *Forum Iulii*, 31, pp. 27-38.
- Faoro 2011 = D. Faoro. Praefectus, procurator, praeses. *Genesi delle cariche presidiali equestri nell'Alto Impero Romano*. Milano.
- Flower 2006 = H.I. Flower. *The Art of Forgetting. Disgrace and Oblivion in Roman Political Culture*. Chapel Hill.
- Gagliardi 2011 = P. Gagliardi. «Il processo di Gallo tra antichi e moderni». *RhM*, 154, pp. 343-374.
- Gagliardi 2011-2012 = P. Gagliardi. «Rassegna bibliografica sul papiro di Gallo (2004-2012)». *Papyrologica Lupensia*, 20-21, pp. 217-243.
- Gagliardi 2012 = P. Gagliardi. «La stele di Cornelio Gallo a Philae: qualche spunto di riflessione». *Historia*, 61, pp. 94-114.
- Gagliardi 2013 = P. Gagliardi. «Orfeo e l'ombra di Cornelio Gallo nei poeti augustei». *WS*, 126, pp. 101-126.
- Guizzi 1974 = F. Guizzi. *Il principato tra res publica e potere assoluto*. Napoli.
- Hagedorn 1994 = D. Hagedorn. «Zum ägyptischen Kalendar unter Augustus». *ZPE*, 100, pp. 211-222.
- Hauben 1976 = H. Hauben. «On the Gallus Inscription at Philae». *ZPE* 22, pp. 189-190.
- Hickson 1991 = F.V. Hickson. «Augustus Triumphator: Manipulation of the Triumphal Theme in the Political Program of Augustus». *Latomus*, 50, pp. 124-138.
- Hoffmann, Minas-Nerpel, Pfeiffer 2009 = F. Hoffmann, M. Minas-Nerpel, St. Pfeiffer. *Die dreisprachige Stele des C. Cornelius Gallus. Übersetzung und Kommentar*. Berlin.
- Hoffmann 2010 = F. Hoffmann. «Lost in Translation? Beobachtungen zum Verhältnis des lateinischen und griechischen Textes der Gallusstele». Dans: K. Lembke, M. Minas-Nerpel, S. Pfeiffer (éds.). *Tradition and Transformation: Egypt under Roman Rule, Proceeding of the International Conference, Hildesheim, Roemer-and Pelizaeus-Museum, 3-6 July 2008*. Leiden-Boston, pp. 149-157.
- Hurlet 2006 = F. Hurlet. *Le proconsul et le prince d'Auguste à Diocletien*. Paris.
- Hurlet 2014 = F. Hurlet. «L'aristocratie romaine face à la nouvelle Res publica d'Auguste (29-19 av. J.-C.): entre réactions et négociations». Dans: R. Cristofoli, A. Galimberti, A. F. Rohr Vio (a cura di). *Forme e figure dell'opposizione politica. Lo spazio del non-allineamento a Roma fra Tarda Repubblica e Primo Principato*. Roma, pp. 117-141.
- Judge 1973 = E.A. Judge. «Veni. Vidi. Vici, and the Inscription of Cornelius

- Gallus». Dans: *Akten des VI. Internationalen Kongresses für griechische und lateinische Epigraphik*. München, pp. 571-573.
- Locher 2002 = J. Locher. «Die Anfänge der römischen Herrschaft un Nubien und der Konflikt zwischen Rom und Meroe». *AncSoc*, 32, pp. 73-134.
- Mazzarino 1982 = S. Mazzarino. «L'iscrizione latina nella trilingue di Philae e i carmi di *Gallus* scoperti a Qasr Ibrîm». *RhM*, 125, pp. 312-337.
- Minas-Nerpel, Pfeiffer 2010 = M. Minas-Nerpel, S. Pfeiffer. «Establishing Roman Rule in Egypt: The Trilingual Stela of C. Cornelius Gallus from Philae». Dans: K. Lembke, M. Minas-Nerpel, S. Pfeiffer (éds.). *Tradition and Transformation: Egypt und Roman Rule. Proceeding of the International Conference, Hildesheim, Roemer-and Pelizaeus-Museum, 3-6 July 2008*. Leiden and Boston, pp. 265-298.
- Myers 2008 = M.Y. Myers. *The Frontiers of the Empire and the Edges of the World in the Augustan Poetic Imaginary*. Standford.
- Rizzelli 1997 = G. Rizzelli. *Lex Iulia de adulteriis. Studi sulla disciplina di adulterium, lenocinium, stuprum*. Lecce.
- Rohr Vio 1994 = F. Rohr Vio. «*Non fuit obprobrio celebrasse Lycorida Gallo* (Ovidio e la memoria di Galio Cornelio Gallo)». *Sileno*, 20, pp. 102-125.
- Rohr Vio 1997 = F. Rohr Vio. «Una dedica in sospetto di 'fronda': Cornelio Gallo e il Nilo nella trilingue di Philae». *MGR*, 21, pp. 281-309.
- Rohr Vio 2000 = F. Rohr Vio. *Le voci del dissenso. Ottaviano Augusto e i suoi oppositori*. Padova.
- Rohr Vio 2009 = F. Rohr Vio. «Gaio Cornelio Gallo nella poesia augustea tra storia e propaganda». Dans: B. Delignon, Y. Roman (éd.). *Le poète irrévérencieux. Modèles hellénistiques et réalités romaines. Actes de la table ronde et du colloque organisés les 17 octobre 2006 et le 19 et 20 octobre 2007 par l'Université Lyon 3, l'Université Lyon 2 et l'ENSLSH*. Paris, pp. 65-78.
- Rohr Vio 2011 = F. Rohr Vio. *Contro il principe. Congiure e dissenso nella Roma di Augusto*. Bologna.
- Tarpin 2003 = M. Tarpin. «M. Licinius Crassus "imperator", et les dépoilles opimes de la République». *Rph*, 77, pp. 275-311.
- Spagnuolo Vigorita 1998 = T. Spagnuolo Vigorita. *Casta domus. Un seminario sulla legislazione matrimoniale augustea*. Napoli.
- Syme 1938 = R. Syme. «The Origin of Cornelius Gallus». *CQ*, 32, pp. 39-44.

